



PROGRESSIVE ALLIANCE **ALLIANCE PROGRESSISTE**

ALIANZA PROGRESISTA

www.progressive-alliance.info

Principes et cadre pour la paix en Palestine et au Moyen-Orient

Considérant que la guerre en cours doit cesser immédiatement et que tous les peuples de Palestine, d'Israël et du reste du Moyen-Orient ont un droit égal à la liberté, aux droits de l'homme et à la paix ;

Considérant que seul un cessez-le-feu immédiat, accompagné de bonne foi pour une perspective politique réelle et crédible avec des garanties claires de part et d'autre, est le seul recours pour mettre fin à ce conflit par des moyens pacifiques ;

Rappelant la solution des deux États qui est conforme au droit international, au droit humanitaire international, aux résolutions pertinentes des Nations unies et à l'initiative de paix arabe de 2002 ;

Soutenir la communauté internationale pour mettre fin à ce conflit ; protéger les civils innocents en Palestine, en Israël et au Moyen-Orient, éviter l'extension du conflit à un moment de forte tension mondiale et soutenir la conclusion d'accords qui favorisent la stabilité internationale et une résolution pacifique du conflit en cours ;

Par conséquent, afin de respecter les principes susmentionnés pour mettre fin à ce conflit prolongé entre les Israéliens et les Palestiniens et de s'efforcer de travailler dans ce cadre pour une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient :

1. Un cessez-le-feu immédiat devrait être conclu avec un échange d'otages et de prisonniers, et la fin de tous les crimes commis contre les peuples palestiniens innocents.
2. L'aide internationale doit circuler librement et sans entrave dans la bande de Gaza et l'approvisionnement en eau et en électricité doit être rétabli.



PROGRESSIVE ALLIANCE

ALLIANCE PROGRESSISTE

ALIANZA PROGRESISTA

www.progressive-alliance.info

3. Les Nations Unies devraient préparer un calendrier pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens depuis 1967, sur la base de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice.
4. Deux États, Israël et la Palestine, doivent être reconnus par tous les États membres des Nations unies sur la base des résolutions des Nations unies relatives au conflit, à savoir la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, la résolution 338 du Conseil de sécurité des Nations unies et la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui appellent au retrait israélien des territoires occupés lors de la guerre de 1967.
5. Les modalités et les mécanismes de mise en œuvre doivent être examinés lors d'une conférence internationale organisée par les Nations unies en présence des Israéliens et des Palestiniens.
6. Les deux parties doivent accepter de s'abstenir de tout acte unilatéral, y compris les activités de construction de colonies, les incursions dans les villes, les déductions de fonds illégales et les incitations. Les parties qui n'adhèrent pas à ces principes devront faire face à des sanctions internationales.
7. Pour suivre l'évolution de ces mesures, le secrétaire général des Nations unies devrait nommer un envoyé de paix chargé de veiller à ce que ces principes soient respectés et mis en œuvre selon le calendrier proposé.

Mohammad Shtayyeh

Membre du comité central de la FATAH

Ancien Premier ministre de Palestine